Juin 2021

PLANIFICATION

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Stratégie

Pôle Métropolitain Audomarois

PAYS DE
Saint-Omer
Flandre Intérieure
Agence d'Urbanisme & de Développement
Pays d'art et d'histoire

SOMMAIRE

Les trois piliers du plan de relance..... 5

Axe 1 : Mettre en oeuvre une stratégie territoriale de mobilité sobre, efficace, solidaire et décarbonée..... 6

Axe 2 : Faire de l'évolution du territoire un levier pour le développement économique..... 7

Axe 3 : Mettre le développement des technologies au service de la qualité de vie des habitants. 9

Axe 4 : Prendre pleinement en compte les nouveaux défis climatiques et énergétiques 10

Axe 5 : Promouvoir une alimentation saine et locale.....11

Axe 6 : Mettre en Oeuvre des politiques d'aménagement respectueuses du territoire..... 12

Axe 7 : Faire du pays de Saint-Omer un territoire engagé pour l'eau..... 13

Axe 8 : Renforcer la cohésion sociale en garantissant un maillage efficace d'équipements et de services..... 14

LES TROIS PILIERS DU PLAN DE RELANCE

Le CRTE incarne la déclinaison territoriale du **Plan de Relance** *national lancé le 3 septembre 2020. Par ce biais, le Gouvernement fixe une trajectoire ambitieuse qui repose sur trois piliers :* **l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale.**

La stratégie territoriale du Pôle Métropolitain Audomarois s'inscrit pleinement dans cette ambition.

Sur le plan environnemental, *dans un contexte de renchérissement durable des prix de l'énergie et d'érosion latente de la biodiversité, la prise en compte des enjeux relatifs à la transition écologique et énergétique est une priorité des élus.*

La capacité du Pôle Métropolitain Audomarois à proposer un modèle de développement sobre en énergie et respectueux de ses richesses naturelles, patrimoniales et paysagères, constitue un facteur d'attractivité et donc de développement.

Sur le plan économique, *le territoire a intégré les enjeux croisés de développement des activités industrielles, de préservation des surfaces agricoles, de valorisation de l'économie résidentielle, de promotion touristique et de prise en compte des nouveaux facteurs de croissance liés au numérique et à l'économie collaborative.*

Sur le plan social, *l'accélération du vieillissement de la population interpelle l'ensemble des politiques publiques et à fortiori, les stratégies d'aménagement du territoire. Il convient donc de répondre aux besoins des « nouveaux » séniors et aux attentes hétérogènes de 4 générations vivant sur le même territoire. Le parc de logements, les services de mobilité ou l'offre d'équipements et de loisirs devront s'adapter à ces évolutions majeures.*

L'ensemble des politiques d'aménagement doivent contribuer à faciliter le « vivre ensemble », à lutter contre les phénomènes d'isolement des ménages les plus fragiles et à favoriser une plus grande mixité sociale.

Ces enjeux sont traduits dans les documents de planification du territoire et notamment **le SCoT du Pays de Saint-Omer.** *Approuvé le 25 juin 2019, le SCoT sert de cadre de référence des différentes politiques sectorielles, notamment pour les questions* **d'organisation de l'espace, d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial et d'environnement**.

***Le CRTE et le SCoT partagent donc des ambitions et des objectifs communs**. Ainsi ils reposent tous deux sur les 9 enjeux transversaux suivants :*

- *Aménager un territoire où se côtoient 4 générations,*
- *Maintenir sur l'ensemble du territoire un maillage efficace d'équipements et de services,*
- *Poursuivre la mutation économique du territoire,*
- *Concilier les besoins de développement et les objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles,*
- *Prendre pleinement en compte les défis climatiques et énergétiques,*
- *Enrayer la perte de population sur les centralités pour y maintenir le niveau de services,*
- *Soutenir de nouvelles pratiques de mobilité,*
- *Assurer un cadre de vie sain et agréable à l'ensemble des habitants,*
- *Réaffirmer la place du Pays de Saint-Omer à l'échelle régionale et renforcer les coopérations.*

Le corps de la stratégie du CRTE reprend donc les axes du PADD du SCoT du Pays de Saint-Omer. Toutefois, certains aspects ont été développés en s'appuyant notamment sur les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) de la CCPL et de la CAPSO ainsi que d'autres démarches en cours.

AXE 1 : METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE TERRITORIALE DE MOBILITÉ SOBRE, EFFICACE, SOLIDAIRE ET DÉCARBONÉE

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

L'armature territoriale du Pays de Saint-Omer se structure autour de différentes entités :

- *Le pôle urbain de Saint-Omer*
- *Le pôle supérieur de centralité d'Aire-sur-la-Lys*
- *La ville relais de Lumbres*
- *Les bourgs centres de Thérouanne, Fauquembergues et Eperlecques*
- *Les pôles de proximité*
- *Les secteurs résidentiels*

Depuis plusieurs années le territoire a développé des politiques volontaristes visant à encourager une utilisation plus raisonnée de la voiture individuelle. Malgré l'existence de ces alternatives, on constate que ***la voiture individuelle occupe encore une place hégémonique*** *dans les habitudes de déplacements.*

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Le contexte énergétique, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les enjeux en faveur de la promotion du cadre de vie et les perspectives de saturation de certaines infrastructures imposent de renforcer la stratégie du territoire en faveur des alternatives à la voiture individuelle.

Il ne s'agit pas d'exclure la voiture individuelle de la chaine des déplacements. Néanmoins, constatant la place hégémonique qu'occupe l'automobile dans les pratiques de mobilité, cet axe stratégique identifie les modes de transports complémentaires à soutenir prioritairement en fonction des différents types de trajets.

L'accessibilité au ***pôle urbain*** *depuis les pôles supérieurs de centralité, villes relais et bourgs centres devra ainsi prioritairement être organisée en* ***mobilité collective****. Il conviendra de développer des liaisons rapides et efficaces.*

L'accessibilité ***au pôle supérieur de centralité, à la ville relais et aux bourgs*** *centres devra prioritairement être organisée en* ***mobilité collaborative de type transport à la demande ou par des solutions de mobilité partagée*** *(exemple covoiturage).*

L'accessibilité ***aux pôles de proximité*** *devra prioritairement être envisagée par une* ***mobilité piétonne et cycliste*** *répondant à des enjeux de déplacement de proximité.*

Les déplacements internes au pôle urbain *devront privilégier* ***le renforcement du service de transport urbain et des liaisons cyclables et piétonnes****.*

Les déplacements internes aux villes relais et pôles de services *privilégieront l'organisation des* ***déplacements piétons et cyclables****.*

La stratégie locale devra encourager une mobilité sobre et solidaire répondant aux besoins des différents publics. Il s'agira notamment de soutenir :

- *Le partage de véhicule et le covoiturage en favorisant la mise en relation des particuliers*
- *La généralisation des véhicules propres et innovants*
- *Les dispositifs de prêts de véhicules à destination prioritairement des publics fragiles (demandeurs d'emplois, ...).*

LES INDICATEURS

- ***Suivi des pratiques de déplacement actifs :*** *Répartition par modes des déplacements domicile-travail, nombre de stationnement vélo créés*
- ***Suivi des déplacements en commun :*** *fréquentation des réseaux de transport urbain et interurbain*
- ***Evolution du taux de motorisation des ménages :*** *taux de motorisation des ménages et nombre de ménages non motorisés*
- ***Suivi du développement des mobilités collaboratives :*** *nombre d'aires de covoiturage mises en place sur le territoire et fréquentation du service d'autopartage*
- ***Suivi du développement de l'électromobilité :*** *Fréquentation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques*

AXE 2 : FAIRE DE L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE UN LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

Le Pôle Métropolitain Audomarois compte 30 zones d'activités d'intérêt communautaire (4 sur la CCPL et 26 sur la CAPSO) couvrant plus de 850 hectares du territoire. Elles se concentrent notamment le long des principaux axes routiers, autoroutiers, ferroviaires et fluviaux, à proximité du pôle urbain de Saint-Omer.

Il existe plusieurs polarités commerciales sur le territoire dont certaines intégrées dans le dispositif régional Centre-Ville Centre-Bourg (Arques, Aire-sur-la-Lys, Fauquembergues, Eperlecques et Lumbres). Toutefois, une part relativement importante de locaux vacants sont recensés. La revitalisation de ces secteurs est un enjeu majeur.

Le tourisme est un élément important du développement économique. L'analyse de la fréquentation montre que les équipements touristiques, répondant aux observatoires, ont accueilli 840 722 visiteurs en 2016. A l'échelle du Pôle, 9 équipements possèdant une résonnace régionale forte accueillent plus de 20 000 visiteurs par an.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Le développement économique du territoire doit pleinement intégrer les transitions économiques, technologiques, sociétales et environnementales qui sont en cours. Ces différents défis constituent des leviers d'emplois et de croissance qu'il est nécessaire de mobiliser.

***Ainsi, la stratégie en faveur de la transition énergétique et écologique** devra permettre l'essor de filières créatrices d'emplois en particulier dans les domaines suivants :*

- *Le bâtiment et les travaux publics, en soutenant les politiques de réhabilitation massive du parc de logements anciens,*
- *La production d'énergie renouvelable et de récupération, par la diversification du mix énergétique local.*

*Les transitions énergétiques et écologiques devront être appréhendées comme des espaces d'innovation au sein desquels, par la mise en œuvre de **la Troisième Révolution Industrielle**, le Pays de Saint-Omer a de nombreux atouts à faire valoir.*

*La préservation des milieux naturels, des paysages et des patrimoines constitue l'un des fers de lance du développement touristique local. Elle contribuera à affirmer le Pôle Métropolitain Audomarois comme destination **touristique d'excellence**. Il sera pour cela nécessaire de poursuivre le développement du **tourisme écoresponsable et de valoriser l'image du territoire autour de ces valeurs**.*

La mise en réseau des équipements sera poursuivie et les actions favorisant la mobilité des touristes devront être amplifiées (liaisons cyclables, dessertes des principaux équipements...). Ces objectifs pourront s'appuyer sur la valorisation du chemin de fer touristique de la vallée de l'Aa, de la voie d'eau, des chemins de pèlerinage, des véloroutes ...

Le développement des ports de tourisme et des voies fluviales devra être poursuivi.

Les évolutions sociétales et notamment le vieillissement de la population peuvent être un important facteur de création d'emplois notamment dans les domaines de la santé, du bien-être et des services à la personne. Il conviendra pour cela de soutenir la mise en place de structures et de politiques publiques adaptées.

***La vocation économique des centres villes et centres bourgs devra être réaffirmée**. Leur redynamisation commerciale sera soutenue et le développement d'activités tertiaires, de santé et artisanales compatibles avec les autres fonctions urbaines sera favorisé par le déploiement d'une offre foncière et immobilière adaptée.*

*Enfin, le développement économique sera soutenu par l'extension des zones d'activités existantes. **Il s'agira notamment de valoriser la diversité des potentiels offerts par la voie d'eau, les anciennes voies ferrées, l'Autoroute A26, la RN 42 et les axes structurants.***

LES INDICATEURS

- ***Evolution de l'emploi** : Nombre et types d'emplois, Nombres et types d'établissements, Evolution du taux de chômage*
- ***Suivi de l'activité commerciale :** Nombre et type de commerces dans le tissu urbain mixte, Nombre de locaux commerciaux vacants dans le tissu urbain mixte*
- ***Suivi de l'activité touristique :** Nombre de lits des hébergements touristiques*

- **Evolution des zones d'activités** : *nombre d'établissements par zones d'activités, nombre de locaux vacants par zone d'activités, nombre d'emplois par zone d'activités.*

AXE 3 : METTRE LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

Si globalement la couverture numérique du Pays est bonne voire très bonne, il reste sujet à quelques disparités. Trois espaces sont légèrement en retard : ***le secteur de Fauquembergues, une partie du pôle urbain et de sa couronne (Nord)*** *ainsi que* ***Lumbres et sa couronne*** *(Lumbres, Elnes et Setques).*

L'intégralité du territoire habité est couverte par le réseau 4G et ce par plus de 3 opérateurs ou plus

ORIENTATION STRATÉGIQUE

L'essor considérable des technologies numériques modifie profondément le rapport au territoire. Le contexte de la crise sanitaire a amplifié ce phénomène et fait du numérique un facteur de développement incontournable.

Le développement du E-commerce, des services en lignes, des applications numériques ... ont contribué à changer les pratiques de mobilité, l'organisation des loisirs, les liens à l'administration.

La généralisation des actes dématérialisés ou le développement de l'E-santé pourraient en partie répondre aux enjeux relatifs à l'éloignement des services, notamment en milieu rural.

Pour cela, ***il conviendra d'accompagner le déploiement des infrastructures en poursuivant les politiques de promotion d'usages et de services innovants.***

A titre d'exemple, les perspectives de développement du télétravail et d'une économie plus collaborative offertes par le numérique nécessitent l'aménagement d'équipements adaptés permettant de répondre aux besoins des travailleurs mobiles (espaces de coworking, fablabs, ...). La valorisation de l'infrastructure au profit de l'attractivité résidentielle et économique du territoire dépendra donc de la capacité des acteurs locaux à soutenir la mise en œuvre d'une offre cohérente de services et d'équipements.

Par ailleurs, ***la lutte contre la fracture numérique*** *nécessitera de poursuivre les actions d'acculturation d'une partie de la population aux nouvelles technologies. Une analyse permanente des besoins des habitants devra être menée.*

LES INDICATEURS

- ***Suivi des politiques d'usage et de service :*** *nombre d'applications numériques développées au service des citoyens par les collectivités*
- ***Lutte contre la fracture numérique :*** *nombre de socles numériques mis en place dans les équipements scolaires, Nombre d'équipements créés de type tiers-lieux*

.

AXE 4 : PRENDRE PLEINEMENT EN COMPTE LES NOUVEAUX DÉFIS CLIMATIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

Les bouleversements climatiques auront, selon le GIEC, ***des conséquences multiples sur notre santé, les activités agricoles, les forêts, les eaux, les côtes et les milieux naturels****. En 2015, les espaces artificialisées (infrastructures comprises) représentent 14,4% de la surface du Pôle Métropolitain Audomarois (11 793 hectares).* ***Ils ont progressé de 7,9% depuis 2005****, soit un gain de 864 hectares sur la période de 10 ans.*

La consommation d'énergie s'élève à ***4 547 GWh****, soit une consommation de 28.5 MWh/habitant. Parallèlement, il* ***produit 528 GWh*** *d'électricité et de chaleur renouvelable. Cette production permet de couvrir 12 % des consommations énergétique du territoire. Selon les études de planification énergétique le territoire à un potentiel de production d'énergie et de chaleur renouvelable de* ***1 572 GWh.***

ORIENTATION STRATÉGIQUE

L'essor considérable des politiques d'aménagement menées à toutes les échelles ne peuvent plus ignorer les enjeux relatifs à la lutte contre le réchauffement climatique et la réduction substantielle des consommations d'énergie.

Par l'adoption des PCAET de la CAPSO et de la CCPL, le territoire a rapidement pris la mesure de ces défis et amorcé une trajectoire de développement plus vertueuse visant à valoriser son potentiel énergétique, à réduire ses consommations d'énergies et ses émissions de gaz à effet de serre.

La priorité sera donnée à la ***promotion d'un aménagement du territoire sobre en énergie****. A ce titre, les politiques publiques chercheront systématiquement à réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles et à favoriser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle.*

Les actions en faveur de ***la réhabilitation massive du patrimoine bâti*** *devront être poursuivies et renforcées, en favorisant notamment* ***l'exemplarité des collectivités locales.***

Les nouvelles constructions chercheront à atteindre des performances énergétiques et environnementales accrues répondant aux enjeux de la transition écologique et énergétique (choix des matériaux, isolation, choix des végétaux, ...). Ces objectifs devront permettre la constitution de nouvelles filières locales (exemple filière bois-construction, ...)

La lutte contre la précarité énergétique et la vulnérabilité des ménages les plus modestes aux évolutions des prix de l'énergie seront au cœur des initiatives menées dans les Plans Climat.

La valorisation du potentiel local de production d'énergie devra être poursuivie.

Depuis le début des années 2000, cette ambition s'est presque exclusivement matérialisée par un développement éolien assurant largement la contribution du Pôle Métropolitain Audomarois à l'accroissement des énergies renouvelables en région.

Désormais, le territoire souhaite assurer la ***diversification du mix énergétique local*** *en soutenant la valorisation d'autres potentiels, dont :*

- *La récupération de chaleur fatale industrielle,*
- *La géothermie,*
- *Le solaire,*
- *La méthanisation,*
- *La filière bois – énergie.*

Le développement de ces énergies devra s'inscrire dans les objectifs de préservation des milieux naturels, des paysages et des patrimoines évoqués précédemment. Il ne devra pas contribuer au renforcement de la consommation des terres naturelles et agricoles.

LES INDICATEURS

- ***Suivi de la consommation foncière :*** *surface urbanisée*
- ***Suivi des opérations de renouvellement urbain :*** *nombre et surface des opérations réalisées en renouvellement urbain, nombre de logements créés en renouvellement urbain, nombre de logements créés sur des secteurs faisant l'objet d'une convention EPF*
- ***Suivi de la réhabilitation des équipements :*** *nombre de projets réalisés, bilan des gains énergétiques effectives 'avant/après »*
- ***Suivi du mix énergétique local :*** *nombre de projets réalisés, type d'énergie développée*

AXE 5 : PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION SAINE ET LOCALE

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

Le Pôle Métropolitain Audomarois est occupé en 2015 à près de **70% par des espaces agricoles** *représentant un total de 57 185 hectares.* **Leur surface est en baisse de 2,6% par rapport à l'année 2005.**

Le premier enjeu porte sur le confortement des débouchés pour la production agricole, en renforçant le lien avec le territoire et ses habitants et en optimisant le revenu agricole, notamment par la vente directe.

L'alimentation locale a aussi une incidence directe sur les émissions de Gaz à Effet de Serre, en réduisant les charges de transport.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

L'activité agricole est aujourd'hui fragilisée et fait face à des défis majeurs pour assurer sa pérennité. *Par conséquent, la diversification des activités, la valorisation des productions locales et le maintien de l'élevage sont des enjeux majeurs.*

Parallèlement, l'alimentation est désormais au cœur des préoccupations des collectivités et des citoyens. La richesse des productions et la diversité des acteurs de la filière (production, transformation, consommation) représentent un réel atout pour le territoire. Les enjeux sociaux (nutrition, santé, etc.) et réglementaires (loi Egalim, etc.) motivent les acteurs du territoire à mener une politique ambitieuse dans ce domaine.

Par le biais des PCAET, les intercommunalités promeuvent le développement de **l'agriculture biologique** *(AB) et la redynamisation des filières locales. La dynamique apportée ainsi aux filières facilitera l'ouverture de ces marchés auprès des citoyens et offrira donc le choix à chacun d'acheter et de consommer de manière éco-responsable.*

La mobilisation des acteurs à travers le **Projet Alimentaire Territorial** *(PAT) permettra de répondre aux ambitions du programme national pour l'alimentation.*

La réalisation de **jardins partagés ou jardins ouvriers** *dans le cadre de projets pédagogiques (au sein d'une école) ou d'initiatives communales et citoyennes participe également à la promotion d'une alimentation saine et équilibré.*

LES INDICATEURS

- ***Suivi de l'activité agricole :*** *nombre d'agriculteurs entrant dans les programmes en Agro écologie et/ou sollicitant les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) et PSE, nombre d'agriculteurs et de surfaces engagés en AB*
- ***Suivi de la Trame Verte et Bleue :*** *linéaires de haies et nombre d'arbres plantés*
- ***Alimentation :*** *nombre de collectivités accompagnées en restauration collective, nombre de PAT créés et nombre d'actions associées*

AXE 6 : METTRE EN OEUVRE DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT RESPECTUEUSES DU TERRITOIRE

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

Les enjeux de préservation de la biodiversité sur le Pôle Métropolitain Audomarois apparaissent primordiaux. *Il s'agit de conserver les cœurs de nature mais également de créer les conditions favorables à leur maintien par leur bonne intégration dans le paysage socio-économique et d'éviter leur isolement par le maintien et la création de continuités écologiques.* **Les enjeux sont également de préserver les services écosystémiques rendus par la nature** *(ressources alimentaires et en eau, qualité de l'air et de l'eau, limitation des impacts des catastrophes naturelles...) qui contribuent à la richesse économique du territoire et au cadre de vie de ses habitants. Enfin, préserver la richesse biologique est un des leviers pour l'adaptation du territoire au changement climatique.*

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Les qualités intrinsèques du Pays de Saint-Omer sont largement reconnues et ont permis au territoire d'obtenir des labels de dimension nationale et internationale.

L'identification du Marais Audomarois comme zone humide d'intérêt international au titre de la convention RAMSAR et du Programme UNESCO Man and Biosphère, ainsi que l'inscription d'une large partie du territoire en Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale témoignent de la très grande valeur du patrimoine écologique et paysager local.

De la même manière, la reconnaissance du Pays d'art et d'histoire, des sites patrimoniaux remarquables de Saint-Omer et d'Aire-sur-la-Lys et les nombreux monuments classés du territoire, marquent la qualité du patrimoine bâti et culturel de l'Audomarois.

Ces démarches contribuent à valoriser **le cadre de vie** *et traduisent le volontarisme des acteurs locaux et de leurs partenaires pour assurer la connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines.*

La préservation de ces caractéristiques constituera l'un des enjeux majeurs du CRTE et imposera de porter une attention particulière à la conception des projets d'aménagement et à la protection des milieux les plus sensibles.

La garantie d'un cadre de vie de qualité nécessite une prise en compte paysagère dans les nouveaux *aménagements urbains situés en extension ou en insertion dans le tissu existant (zone d'urbanisation nouvelle, renouvellement urbain, densification urbaine, aménagement d'espaces publics...). Plus particulièrement, les maîtres d'ouvrage doivent être particulièrement vigilants quant à la qualité des espaces publics, à la gestion des eaux pluviales, à la prise en compte des enjeux de continuités écologiques, à l'implantation des bâtiments (bioclimatisme), au traitement des lisières et entrées de villes.*

Les aménagements en cœur de bourg devront s'intéresser prioritairement à l'intégration et la connexion au bâti existant.

Les espaces de nature en ville *constituent une attente de plus en plus forte pour tous les « services rendus » qu'ils procurent, en termes de qualité de l'air, de régulation climatique locale, de qualité du cadre de vie. Ainsi, les projets de liaisons douces, les parcs urbains et les espaces verts sont autant de supports de biodiversité potentiels qui participent à un maillage de nature à protéger et à renforcer.*

LES INDICATEURS

- ***Evolution de la biodiversité :*** *surface des grands types de milieux, surface des espaces suivant leurs enjeux écologiques et patrimonial, nombre d'espèces faunistiques et floristiques : vulnérables, menacées, présumées disparues sur le territoire*
- ***Suivi de la TVB :*** *surface boisée / nombre d'îlots boisés, linéaires de haie plantée, nombre de mares créées*
- ***Evolution du cadre de vie :*** *nombre d'îlots de fraicheurs créés, nombre d'espaces (friche, espace public, voie, cour d'école...) « désartificialisés », surface « désartificialisés ».*

AXE 7 : FAIRE DU PAYS DE SAINT-OMER UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR L'EAU

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

L'eau est un élément identitaire fort du territoire aussi bien dans les hauteurs à l'ouest que dans le marais et les plaines à l'est. *Les deux principaux cours d'eau (Aa et Lys) prennent naissance dans les plateaux de l'Artois considérés comme le « Château d'eau régional ». Ils constituent deux grands bassins versants dont l'essentiel des autres voies d'eau en sont les affluents (la Hem, la Melde, la Becque, l'Urne, le Bléquin...).*

Les vallées de l'Aa, de la Lys et de la Hem sont concernées par un risque de débordement.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Situé à l'interface entre le bassin de l'Artois, crayeux et perméable, et la plaine de Flandre, argileuse et imperméable, le Pôle Métropolitain Audomarois est incontestablement un territoire d'eau.

Son aménagement et son développement sont indissociables de la présence et de la valorisation de cette ressource. Les défis actuels sont nombreux : pollution, ruissellement, inondation, sécheresse... et les enjeux de gestion et **de protection de la ressource** *vont être de plus en plus prégnants dans le contexte du réchauffement climatique : diminution de la pluviométrie, baisse des débits des rivières, diminution de la recharge des nappes phréatiques, augmentation du niveau de la mer, augmentation de la température de l'air...*

Le coût des conséquences du dérèglement pourrait être selon les scénarios jusqu'à 20 fois plus cher que celui de l'action pour les prévenir.

Face aux enjeux pesants sur l'eau, il est primordial de repenser notre rapport à la ressource. Pour cela, il apparaît essentiel de développer une culture et le goût de l'eau sur le territoire. L'éducation à l'environnement, l'intégration de l'eau de manière transversale aux autres politiques publiques, la sensibilisation à la valeur de l'eau, à ses usages et ses fonctions constituent autant de leviers possibles pour une prise de conscience collective.

Ce nouveau regard sur l'eau peut s'opérer également dans les projets urbains par une **approche intégrée de la ressource et de son cycle naturel.** *Ainsi, les projets d'aménagement et d'urbanisation, y compris en cas de renouvellement urbain, veilleront à limiter l'imperméabilisation des sols et à* **lutter contre les risques d'inondation** *(débordement de cours d'eau, ruissellement ou remontée de nappes).*

LES INDICATEURS

- **Evolution de la qualité de l'eau :** *état des captages, qualité de l'eau distribuée (conformité aux exigences sanitaires en vigueur), indice de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines*
- **Suivi de la quantité d'eau potable :** *m^3 prélevés annuellement sur le Pôle Métropolitain Audomarois*
- **Evolution de l'exposition au risque d'inondation :** *nombre d'aménagements réalisés en faveur de la lutte contre les inondations*

AXE 8 : RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE EN GARANTISSANT UN MAILLAGE EFFICACE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES

RAPPEL DU DIAGNOSTIC

L'analyse de l'évolution de la population dans le cadre du SCoT a démontré que le pôle métropolitain était un espace dynamique qui connaît, comparativement au reste de la région, ***une progression importante du nombre d'habitants****.*

La répartition des habitants, des équipements et des services doit s'appuyer sur ***le maillage territorial défini dans le SCoT****. Ainsi, le pôle urbain, le pôle supérieur de centralité, la ville relais et les centres bourgs devront être confortés en s'appuyant notamment sur les* ***dispositifs existants*** *comme Action Cœur de Ville (Saint-Omer) et Petites Villes de Demain (Aire-sur-la-Lys et Lumbres).*

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Pour faciliter le « vivre ensemble » et lutter contre les phénomènes d'isolement des ménages les plus fragiles, il est nécessaire de garantir un accès à un bon niveau de commerces, de services et d'équipements.

Globalement, l'offre de soins sur le territoire apparait comme déficitaire, en-dessous de la moyenne régionale. L'âge des praticiens ainsi que les difficultés pour attirer de nouveaux professionnels sont également des facteurs inquiétants. ***Le développement d'équipements médicaux****, accompagné d'une politique d'accueil des professionnels de santé, est donc une priorité notamment sur les secteurs ruraux.*

Une ***plus grande proximité*** *entre les citoyens et les administrations est également recherchée avec l'implantation de Maisons France Service. Pour être labelisé, ces équipements doivent à minima proposer des démarches relevant de plusieurs organismes : Caisse d'Allocation Familiale, ministère de l'Intérieur, de la Justice et des Finances Publiques, Caisse d'Assurance Maladie, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, Mutualité sociale agricole, Pôle Emploi, La Poste.*

La ***réalisation d'équipements mutualisés*** *bénéficiant à plusieurs communes sera également encouragée notamment les regroupements scolaires, l'implantation de médiathèques, les salles de sport ...*

LES INDICATEURS

- ***Suivi de l'offre d'équipements et de services, dont les équipements de santé :*** *Nombre d'équipements et de services par polarités*